



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E195977

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/06/2020  
Forme juridique : SARL SCOP

Capital : 5 350

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MONTPELLIER

Siret : 885 016 154 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10957147704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10957147704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : L'ATELIER COOPERATIF 34

RTE DE LAGAMAS  
TIERS LIEU L'ALTERNATEUR  
34725 ST ANDRE DE SANGONIS

Téléphone : 06 78 22 37 15

Portable : 06 98 18 10 14

Site Internet : ateliercoop34.fr/

E-mail : contact@ateliercoop34.fr

Responsabilité légale :

BEAUGEOS ANNE CO-GÉRANT / MARQUET-HOUEL LOLA CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	23/09/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	23/09/2022
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	23/09/2022
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/09/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	23/09/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	23/09/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	23/09/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
61 RUE JACQUES FOUROUX  
2E ETAGE  
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.